

resté dans le village et les métal-

Le commandant général et la députa-

Le 12 février, 10 h. 30, m. Les troupes alavaises cantonnées à Mondragon ont été passées en revue par le Roi, qui a été reçu dans cette ville au son des cloches à toute volée et par les acclamations des plus vives. S. M. retourne à Vergara, après s'être avancée en face des positions ennemies.

Pour extrait : DE SAINT-CÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires

Roubaix-Tourcoing, le 12 février 1876. Tissus. — Depuis huit jours les transactions sont moins actives.

Il est venu peu d'acheteurs. Comme c'était du reste prévu, les élections générales arrêtent en ce moment le mouvement commercial. Il semble que chacun attende le résultat du scrutin pour entamer de nouvelles affaires.

Il se fait néanmoins journellement beaucoup d'expédition, mais ce sont les ordres remis depuis 4 mois qui les alimentent.

Comme nous l'avons déjà constaté, nos fabricants ne produisent guère de nouveautés à l'avance, il en résulte naturellement que la place n'a jamais plus qu'un stock insignifiant.

Cela explique la bonne tenue des prix.

On commence à voir paraître quelques articles nouveaux, clairs et légers, pour terminer la vente du printemps.

Sous peu on s'occupera des nouveautés pour l'hiver.

Dieu veuille que la politique, que le triomphe du parti révolutionnaire ne viennent pas nous arrêter !

Peignage. — Le peignage n'est que peu occupé.

Cette industrie se ressent naturellement beaucoup de l'état animal qui est fait au commerce de laines par le prix exagéré de la matière brute.

Laines. — Il est impossible, malgré le désir qu'ont toutes les maisons de se remettre aux achats, de pouvoir trouver une balle de laine brute qui laisse le plus petit bénéfice au peigneur. Il est à espérer que cette position, qui dure depuis deux ans, changera en mai avec les gros arrivages de laines nouvelles.

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ANNEXES

ANALYSE DES RÉPONSES DES CHAMBRES DE COMMERCE.

Le 7 avril 1875, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux Chambres de Commerce une circulaire par laquelle, après avoir rappelé l'échéance prochaine des différents traités et résumé brièvement les progrès économiques accomplis pendant les quinze dernières années, il les conviait à donner leur avis sur les questions suivantes :

1° Quels sont les dégrèvements ou les accroissements de tarifs auxquels doit donner lieu la révision des tarifs douaniers ?

2° L'impôt sur la consommation des droits de douane est-il trop élevé ?

3° Est-il possible que le remaniement des tarifs procure au Trésor un accroissement de recettes ?

4° Le régime conventionnel est-il préférable à celui d'un nouveau tarif général, établi sous forme de loi ?

5° Les Chambres de Commerce et 24 Chambres consultatives des arts et manufactures ont répondu à l'appel qui leur était adressé (1). Mais elles ont presque toutes interverti l'ordre des questions posées.

(1) Pour le Nord : Paris, Lille, Calais, Bourges, Valenciennes, Saint-Omer, Tourcoing, Abbeville, Saint-Quentin, Arras, Sedan, Amiens, Reims.

Pour l'Ouest : Rouen, Le Havre, Dieppe, Fécamp, Honfleur, Cherbourg, Morlaix, Rennes.

Pour l'Est : Epinal, Nancy, Bar-le-Duc, Troyes, Saint-Dizier, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Gray.

Pour le Centre : Laval, Angers, Clermont-Ferrand, Roanne, Annonay, Saint-Etienne.

Pour le Midi : Grenoble, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nîmes, Narbonne, Montpellier, Cette, Avignon, Albi, Vienne, Aubenas.

Pour la Corse et l'Algérie : Bastia, Alger, Bône.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 14 février 1876

Patrie & Dévouement

PREMIÈRE PARTIE

(Suite)

— Il y a un complot, un complot général, immense, de tout ce qui a force et vie, sang et jeunesse, amour et volonté. Il a mis longtemps à mûrir, et j'en faisais partie même avant d'avoir quitté les bancs du collège. Mais sans cesse il grandit, il se propage, et éclatera un de ces jours... Tu en seras, Thadée, et des premiers encore, car, si ton âme est faible et vacillante, tu appartiens à une race de vaillants. Et quand tu voudras partir, cent millions, pour aller te jeter sur les bouffonnettes russes, tu n'auras pas besoin de courage, car les faibles, l'en donneront... Ta mère te laissera sa bénédiction pour égide; ta fiancée t'apportera le drapeau qu'elle aura brodés les balles qu'elle aura fondées et nos irons combattre, et peut-être nous irons mourir, en laissant après nous notre exemple, et cent mille ven-

Quelques-unes comme la Chambre de Commerce de Marseille, ont pensé que la question du tarif conventionnel ou du tarif général était la seule qui put être tranchée immédiatement, et que toutes les autres dépendaient de cette première solution. Sans aller aussi loin, les Chambres ont été unanimes pour donner à cette question le premier rang. La plupart ont fait précéder leur réponse de quelques considérations générales sur le régime économique. Puis, après s'être prononcées sur le mode d'établissement du tarif, elles ont donné leur avis sur la manière d'évaluer les droits, et sur l'intérêt du Trésor dans le régime conventionnel.

Preuve que toutes enfin ont ajourné à une époque ultérieure l'examen des taxes qui pourraient être l'objet d'un remaniement; ou bien elles se sont bornées à indiquer en termes généraux le sens et la mesure de la protection qui leur paraissait nécessaire.

Ces dans le même ordre qu'on a reproduit ici les parties les plus intéressantes de leurs réponses.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE.

Les avis des chambres diffèrent sur les causes des progrès accomplis. Un grand nombre, notamment les chambres des ports de mer et des pays vinicoles, n'hésitent pas à les attribuer au régime conventionnel de 1860 et des traités qui les ont consacrés. D'autres, comme la chambre de Lille, rappelant l'enquête de 1870, estiment que les résultats n'ont pas répondu aux espérances qu'on avait pu concevoir et que le développement de nos affaires est dû pour une bonne part à celui des voies de communication. Quelques-unes, celle de Rouen par exemple, contestent même les chiffres fournis par la douane, et prétendent que la perte de l'Alsace-Lorraine fait figurer à l'importation un accroissement de recettes; un point de vue qui se trouverait ainsi transformé par l'illusion des chiffres en élément de prospérité (1). Les mêmes chambres font constater la richesse d'un pays dans la différence entre l'exportation et l'importation, et représentent la théorie de la balance du commerce comme un moyen de remonter que les chiffres antérieurs à 1860 dénotent une situation plus favorable que l'état actuel.

Mais, quel que soit l'avis des chambres sur la valeur des réformes, elles déclarent à l'unanimité qu'elles n'ont jamais le pensée de retourner en arrière, et les plus hostiles au nouveau régime, à l'appui de leur adhésion, allèguent la transformation de leur outillage, les nécessités du marché, l'insuffisance des débouchés intérieurs et l'habitude de produire pour l'étranger. Elles considèrent la concurrence comme un stimulant indispensable, et accepteraient un régime fondé sur la moyenne des droits actuellement en vigueur.

Les divergences ne s'accroissent que lorsqu'il s'agit d'engager dans un sens ou dans l'autre l'industrie économique. Elles se prononcent pour le maintien du régime actuel, et ne veulent ni plus ni moins. Les autres veulent conserver le pouvoir de graduer la protection selon leurs besoins. D'autres enfin, et en première ligne, Marseille, salarient des moindres remaniements qui peuvent compromettre la liberté commerciale et expriment ouvertement leur préférence pour le régime qui nous engage de plus en plus dans la voie du libre échange. Ce sont ces vues opposées qui ont déterminé l'opinion de la plupart des chambres sur les questions qui leur étaient soumises.

II. TARIF CONVENTIONNEL ET TARIF GÉNÉRAL. 40 Chambres de Commerce et 15 Chambres consultatives se sont prononcées pour le renouvellement des traités; parmi elles figurent les plus importantes : Paris, Lille, Le Havre, Epinal, Marseille, Montpellier, Elbeuf, Mâcon, Reims, Arras, Grenoble, Bordeaux, Cambrai, etc.

14 Chambres de Commerce ou consultatives préfèrent au régime conventionnel un tarif général établi sous forme de loi; ce sont : Rouen, Arras, Tourcoing, Roubaix, Amiens, Saint-Dizier, Roanne, Béziers, Condé-sur-Noireau, Nîmes, Angoulême, Laigle, Le Vire.

Dans l'opinion de ces Chambres dissidentes, le nouveau tarif général devrait avoir pour point de départ le tarif conventionnel actuellement en vigueur. Les motifs de leur préférence peuvent se résumer dans les points suivants :

1° Le tarif conventionnel est trop rigide; il ne se prête pas à des révisions nécessaires, et il perpétue ainsi les erreurs qui se glissent dans les négociations. « Dans l'enquête de 1870, l'industrie cotonnière espéra sa situation s'améliorer tout d'un coup, et de manière que la commission d'enquête, composée en grande partie de députés libre-échangistes, conclut en ces termes :

(1) Il est facile de réduire à ses véritables proportions les différences qui, dans les chiffres généraux publiés par l'Administration des douanes, peuvent résulter de la perte de l'Alsace-Lorraine. Sous le régime de la convention du 12 octobre 1871, qui admettait à nos droits réduits les produits importés des anciennes provinces, la douane a pu noter la part de celles ajoutées à nos importations. En 1872, cette part était de 154 millions sur un total de 3,761 millions de marchandises importées; si on la déduit du chiffre total, il reste encore le chiffre de 3,607 millions de marchandises sur 1869 (commerce spécial). Il n'était pas possible pour la douane de distinguer, parmi les produits exportés, ceux qui s'arrêtaient en Alsace-Lorraine. Mais, en raisonnant par analogie avec l'exportation, on peut voir que, déduction faite du commerce avec nos anciennes provinces, la progression signalée par la douane reste considérable. D'ailleurs elle n'a pas cessé de continuer depuis la guerre, pendant les années 1872, 1873, 1874.

2° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres qui se réunissent à ces fonctions, une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février 1876, la commission de la station agricole, qui se réunissait à Lille, a été convoquée par le Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté qu'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il n'est possible de réunir le Congrès, dans la salle du Comité, étant reconnu d'avance, l'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour de l'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, par ses hautes fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'ait pas 25, et pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs succès agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille et de la ville de Lille :

1° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'Agriculture de ces trois départements, et à tous ceux qui ont accepté de convoquer au Congrès, ne définitivement la société qu'ils président, ne pouvant dépasser dix personnes, appartenant à la culture proprement dite;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres qui se réunissent à ces fonctions, une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février 1876, la commission de la station agricole, qui se réunissait à Lille, a été convoquée par le Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté qu'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il n'est possible de réunir le Congrès, dans la salle du Comité, étant reconnu d'avance, l'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour de l'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, par ses hautes fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'ait pas 25, et pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs succès agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille et de la ville de Lille :

1° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'Agriculture de ces trois départements, et à tous ceux qui ont accepté de convoquer au Congrès, ne définitivement la société qu'ils président, ne pouvant dépasser dix personnes, appartenant à la culture proprement dite;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

favorer des remaniements qu'elle réclamait. Mais... le gouvernement engagé par des traités ne pouvait, avant leur expiration, apporter aucune modification au tarif (Rouen).

La fixation du régime conventionnel aurait été également funeste à Roubaix; cette ville accusait une diminution notable dans sa production, sous le coup de la concurrence anglaise, qu'une erreur de tarif, constatée dans l'enquête de 1870, avait favorisée outre mesure.

Le gouvernement aliéné sa liberté fiscale et se met dans l'impossibilité de demander aux douanes l'équilibre du budget. Cette considération paraît si importante à la Chambre de Saint-Dizier, qu'elle demande, au cas où, contrairement à son avis, des traités seraient conclus, qu'on y insère une clause de réversion prévoyant l'éventualité d'une guerre avec un pays quelconque.

Le pouvoir de suivre et de terminer les négociations, remet, dit-on, aux autorités administratives la décision souveraine en matière de tarif douanier, on rend inutile ou illusoire le contrôle de l'Assemblée, et, en soi, en effet, ce n'a pas la faculté d'amender les tarifs qui lui sont présentés... elle ne peut qu'approuver ou rejeter dans tout son ensemble l'acte qui lui est soumis. Or, une Assemblée législative, quelle que soit son opinion économique, hésitera toujours à accepter un traité, alors qu'un tel vote provoquerait une crise de plus graves, en donnant tort au gouvernement dans une question internationale (Rouen, Condé-sur-Noireau, etc.).

Le système des traités conduit au libre échange par la pente des concessions réciproques, que se font les nations contractantes. Chaque renouvellement de traité amène des abaissements de tarif qui, ajoutés les uns aux autres, nous conduiraient fatalement, dans un délai plus ou moins rapproché, au régime du libre échange absolu. Cette argumentation, admise par la Chambre de Marseille, est précisément ce qui l'a décidé en faveur des traités.

Les pays étrangers se déborent au régime conventionnel, soit en refusant d'établir une réciprocité sincère, soit en reprenant leur propre liberté.

LA COURRIER.

STATION AGRICOLE. — Séance du 9 février 1876. — La commission de la station agricole, qui se réunissait à Lille, a été convoquée par le Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté qu'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il n'est possible de réunir le Congrès, dans la salle du Comité, étant reconnu d'avance, l'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour de l'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, par ses hautes fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'ait pas 25, et pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs succès agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille et de la ville de Lille :

1° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'Agriculture de ces trois départements, et à tous ceux qui ont accepté de convoquer au Congrès, ne définitivement la société qu'ils président, ne pouvant dépasser dix personnes, appartenant à la culture proprement dite;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres qui se réunissent à ces fonctions, une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février 1876, la commission de la station agricole, qui se réunissait à Lille, a été convoquée par le Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté qu'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il n'est possible de réunir le Congrès, dans la salle du Comité, étant reconnu d'avance, l'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour de l'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, par ses hautes fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'ait pas 25, et pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs succès agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille et de la ville de Lille :

1° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'Agriculture de ces trois départements, et à tous ceux qui ont accepté de convoquer au Congrès, ne définitivement la société qu'ils président, ne pouvant dépasser dix personnes, appartenant à la culture proprement dite;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres qui se réunissent à ces fonctions, une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février 1876, la commission de la station agricole, qui se réunissait à Lille, a été convoquée par le Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté qu'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il n'est possible de réunir le Congrès, dans la salle du Comité, étant reconnu d'avance, l'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour de l'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, par ses hautes fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'ait pas 25, et pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs succès agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille et de la ville de Lille :

1° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'Agriculture de ces trois départements, et à tous ceux qui ont accepté de convoquer au Congrès, ne définitivement la société qu'ils président, ne pouvant dépasser dix personnes, appartenant à la culture proprement dite;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres qui se réunissent à ces fonctions, une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février 1876, la commission de la station agricole, qui se réunissait à Lille, a été convoquée par le Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté qu'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il n'est possible de réunir le Congrès, dans la salle du Comité, étant reconnu d'avance, l'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour de l'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, par ses hautes fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'ait pas 25, et pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs succès agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille et de la ville de Lille :

1° A tous les fabricants de sucre et de filatures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'Agriculture de ces trois départements, et à tous ceux qui ont accepté de convoquer au Congrès, ne définitivement la société qu'ils président, ne pouvant dépasser dix personnes, appartenant à la culture proprement dite;

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une délégué;

4° A la Société Industrielle du Nord;

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille;

6° Aux principaux représentants de la presse agricole.

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les autres détails d'organisation sont laissés au soin du secrétaire général du Comité et du directeur du laboratoire de la Station, puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures. — A. L.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Préfecture du Nord

Nous, conseiller d'Etat, Préfet du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'Honneur;

Vu le décret du 28 janvier 1876, émis au dimanche 20 février courant, l'ouverture du scrutin pour l'élection des députés;

Vu la loi du 30 novembre 1875,